



COMMISSION DE L'UNION
AFRICAINNE



COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR
L'AFRIQUE

L'égalité des sexes en Afrique: un objectif difficile et un défi persistant

1. Introduction

L'inégalité entre les sexes est omniprésente dans la structure même de la société africaine et les exemples sont flagrants sur tous les plans de la vie politique, économique, sociale et culturelle. Beaucoup de ces cas d'inégalité sont ancrés dans des attitudes et pratiques socioculturelles qui ont évolué au fil du temps. La lutte contre les inégalités entre les sexes est donc un défi pour beaucoup d'États membres africains, puisqu'elle signifie remettre en cause des stéréotypes culturels profondément enracinés qui, traditionnellement, tendent à reléguer les femmes aux échelons inférieurs de la société, quelles que soient leurs contributions économiques et politiques. Au niveau des pouvoirs publics, elle signifie la remise en cause du *statu quo* pour doter les ministères de locaux et de ressources leur permettant de fonctionner convenablement.

Plusieurs gouvernements ont opté pour la prise en compte de la parité des sexes, une approche louable qui a servi de tremplin pour la lutte contre l'inégalité entre les sexes dans la plupart des pays. Si l'objectif d'une véritable égalité des sexes reste difficile à réaliser, il faut cependant saluer les efforts déployés par les États membres, comme en attestent en particulier les rapports nationaux qui ont enrichi le rapport de synthèse de l'examen de Beijing + 10 et l'adoption du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique¹. Grâce à la Commission de l'Union africaine, en particulier la Direction Femmes, genre et développement, et aux réseaux et mouvements de femmes africaines qui ont fait activement pression pour son adoption, le Protocole a été adopté le 11 juillet 2003 à Maputo. À l'heure actuelle, il a été signé par 43 pays, parmi lesquels 21 l'ont ratifié.

Ce Protocole, salué comme un instrument novateur dont l'objectif est de garantir l'indivisibilité des droits des femmes, vise également à faire fond sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes en comblant ses lacunes, pour rendre les droits de la personne plus applicables aux femmes en Afrique. Cependant, la plupart des pays africains n'ont pas encore pleinement adapté le Protocole pour supprimer réellement l'inégalité entre les sexes.

La CEA et l'UA collaborent sur des questions d'intérêt continental. Au cours de la réunion du Comité «Femmes et développement» tenue à Dakar en 2005, les États membres ont salué cette collaboration et encouragé les deux institutions à trouver les moyens de la renforcer. Ces dernières années, ce partenariat s'est intensifié, comme en atteste la présence de la CEA, de l'UA et, de plus en plus, du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et d'autres organismes des Nations Unies sur le terrain, définissant ensemble des programmes et des stratégies conjointes pour lutter contre l'inégalité entre les sexes.

¹ Source: http://www.achpr.org/francais/info/women_en.html

2. Objectif

Le présent document de synthèse a été élaboré pour lancer le débat de la Conférence conjointe UA/CEA des ministres chargés de la promotion de femmes. Il vise non seulement à réaffirmer les préoccupations prioritaires des États membres africains, mais également à jeter les bases d'un débat constructif. Il examine certains des défis déjà posés comme postulats, décrivant l'inégalité entre les sexes et ses manifestations comme des questions vitales nécessitant de toute urgence l'attention des États membres, si l'on veut accomplir des progrès et réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), en particulier l'Objectif trois et les objectifs énoncés dans d'autres cadres de développement. Les États membres ont également à une occasion de définir d'éventuelles interventions stratégiques au niveau continental.

Les participants à la Conférence réfléchiront à ce que l'on peut faire pour que l'égalité des sexes soit davantage prise en compte dans les États membres, en partenariat avec les donateurs et les organismes des Nations Unies, en particulier ceux qui opèrent déjà sur le terrain.

3. Justification

Les questions qu'il est proposé ici de débattre à la Conférence sont des défis persistants, comme le suggère le thème de la réunion, et ont été examinées au fil des ans depuis la Conférence de Beijing tenue en 1995. Cependant, de nouveaux problèmes sont apparus, résultant de nouveaux défis mondiaux comme le changement climatique. Ne pas aborder ces questions reviendrait à perpétuer la condition inférieure des femmes, déjà ressentie comme telle, ainsi que la marginalisation des questions qui les concernent. Cette Conférence sera non seulement l'occasion d'aborder ces questions mais également de définir des stratégies visant des résultats réalisables, de nature à faire avancer le continent.

Il y a également derrière cette idée la nécessité de rationaliser les ressources. L'ampleur de la rationalisation et de la collaboration de l'UA et de la CEA, en ce qui concerne les ressources, ne peut que signifier pour les États membres africains une prestation de services améliorée et à temps. Au cœur du débat, il y a des questions comme les aspirations du continent concernant les droits fondamentaux de la femme et d'autres domaines de développement, d'où l'appel résonnant en faveur de l'intégration régionale. Face aux inégalités flagrantes entre les sexes, il est temps de chercher les moyens de remédier effectivement à cette situation.

Les deux institutions régionales que sont l'UA et la CEA ont fait équipe pour aborder ensemble le défi, dans le cadre de leurs mandats respectifs.

4. Défis et questions éventuelles à débattre

Les défis que l'Afrique doit relever sont multiples et divers. Cette section fait référence à ces défis et ces questions et propose un ensemble de questions que la Conférence devra aborder pour définir les stratégies à mettre en œuvre. Ces défis et questions seront examinés dans le cadre plus général de la lutte contre l'inégalité persistante entre les sexes en Afrique. Plus précisément, les questions tourneront autour des aspects suivants: i) La politique et le programme d'action de l'UA relatifs à l'égalité des sexes ; ii) Le plan d'action quinquennal de la Direction Femmes, genre et

développement de l'UA ; iii) Le Fonds africain d'affectation spéciale en faveur des femmes ; iv) La Déclaration solennelle ; v) L'examen du Programme d'action de Beijing et vi) Les défis nouveaux.

4.1. Projet de politique de l'UA relative à l'égalité des sexes

La vision de l'Union africaine concernant une Afrique intégrée, prospère, pacifique, privilégiant la dimension humaine et poursuivant des missions précises est remise en cause par la situation des femmes. La prolifération des interventions et des mesures concrètes prises à ce sujet témoigne de la situation difficile des femmes en Afrique. Le projet de politique de l'UA relative à l'égalité des sexes vise donc à relever ce défi en faisant fond sur les efforts de développement social déjà déployés sur le terrain.

La situation des femmes en Afrique pose en grand défi à l'Union africaine car sa vision est celle d'une Afrique intégrée, prospère, pacifique, privilégiant la dimension humaine et poursuivant des missions précises notamment la promotion des droits et de l'égalité de tous les citoyens. Le passage de l'Organisation de l'unité africaine à l'Union africaine s'est traduite par une avancée décisive en ce qui concerne les questions de développement liées aux disparités entre les sexes et à l'autonomisation des femmes. Aux termes de son Acte constitutif et de ses Statuts, l'Union africaine a pour mandat de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'ensemble de ses programmes et activités. Dans le cadre de l'exécution de ce mandat, la Commission de l'Union africaine a créé la Direction Femmes, genre et développement, qui relève du Bureau du Président de la Commission, l'objectif de ce positionnement étant de créer la dynamique nécessaire pour la prise en compte de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes.

Pour leur part, les gouvernements africains ont adopté la prise en compte systématique de l'égalité entre les hommes et les femmes comme stratégie permettant de parvenir à l'égalité des sexes. Cependant, leurs efforts n'ont pas abouti à la dynamique escomptée assortie de résultats tangibles. Cet échec tient en partie à la prolifération de déclarations politiques qui n'ont pas été assorties des ressources souhaitées pour permettre aux acteurs étatiques d'appliquer le processus avec efficacité. En outre, cette prise en compte a été généralement perçue comme un rajout et non comme étant partie intégrante de la politique, de la planification et de la mise en œuvre des programmes de l'État. Le projet de politique de l'UA relative à l'égalité des sexes visera par conséquent à donner des orientations sur la question. Dans cette optique, les États membres se pencheront sur les questions suivantes:

Comment le Mécanisme d'évaluation intra-africaine et d'autres mécanismes connexes peuvent-ils servir à promouvoir l'égalité des sexes?

Comment les gouvernements devraient-ils mieux exploiter la Direction Femmes, genre et développement pour intensifier les efforts déployés au niveau national pour réaliser l'égalité des sexes?

Comment les mécanismes nationaux peuvent-ils mieux exploiter la dynamique et la volonté affichée par les chefs d'État pour obtenir des résultats significatifs en matière d'égalité des sexes?

À court terme, comment peut-on exploiter les relations avec les CER pour accélérer la réalisation de gains rapides?

4. 2. Examen africain du Programme d'action de Beijing

L'examen du Programme d'action de Beijing donne l'occasion aux États membres et aux acteurs du développement d'évaluer les progrès réalisés par le continent en ce qui concerne les 12 domaines critiques qui avaient été recensés en 1995. L'évaluation nécessite que les gouvernements africains s'évaluent ouvertement et tracent la voie à suivre en tenant compte des acquis, du chemin à parcourir et des défis nouveaux. Dans cette optique, on pourra s'inspirer des questions suivantes:

Les pays utilisent-ils encore le Programme d'action de Beijing comme cadre de leurs activités concernant la participation des deux sexes au développement?

Quelle est la meilleure manière d'aider les États à établir des rapports sur la mise en œuvre de leurs engagements?

Quel rôle les CER peuvent-elles jouer pour apporter une perspective sous-régionale et prendre la direction de la mise en œuvre des engagements et de l'établissement des rapports la concernant?

Quelle stratégie peut-on adopter pour assurer une origine collective aux initiatives sur tout le continent?

5. Défis nouveaux et récurrents

5. 1. Changement climatique

La huitième session ordinaire de l'UA (janvier 2007) a invité les gouvernements africains à élaborer des politiques et des stratégies pour lutter contre le changement climatique. Il s'agit là de la reconnaissance au plus haut niveau de la gravité du problème. Cependant, pour y faire face, il faut une riposte coordonnée avec efficacité qui n'exclut pas les femmes. La plupart des économies africaines reposent sur l'agriculture, il est donc nécessaire d'intensifier les efforts pour resserrer les rangs, d'autant que ce sont les groupes vulnérables, notamment les femmes et les enfants, qui risquent d'être sérieusement touchés face à la diminution des sources de revenus. Le changement climatique n'est pas vraiment l'axe autour duquel tournent les problèmes des femmes dans le domaine agricole, mais il exacerbe les problèmes déjà existants avec lesquels les femmes sont aux prises, certains étant plus structurels qu'induits de l'extérieur. Il est proposé d'examiner les questions suivantes:

Quelles réflexions a-t-on organisées au niveau national?

Quelle stratégie peut-on adopter pour renforcer le rôle des femmes dans la gestion des ressources naturelles dans les domaines de l'eau, des forêts et de la pêche?

Jusqu'à quel point les stratégies concernant le changement climatique ont-elles inclus le rôle des femmes?

5.2. Égalité des sexes

L'attention constante accordée à l'égalité des sexes a produit quelques résultats. Cependant, ces progrès sont compromis par des défis nouveaux qui entraînent une concurrence pour l'obtention de ressources. Malgré les efforts visant à réaliser les OMD, en particulier dans le domaine de l'éducation, les inégalités entre les sexes en matière de participation économique continuent de s'amplifier. Les appels à l'investissement dans le secteur informel semblent restés sans effet alors que de nombreux travaux de recherches montrent les gains que les pays pourraient en tirer si des investissements étaient effectués dans ce secteur où interviennent la majorité des femmes.

Comment les pays peuvent-ils établir un système coordonné de gestion de la parité hommes-femmes pour inclure toutes les parties concernées dans la lutte contre l'inégalité entre les sexes?

Comment les pays peuvent-ils faire en sorte de maintenir la dynamique créée au niveau national en faveur de l'égalité des sexes face aux nouvelles priorités qu'entraînent le changement climatique et les crises économiques?

Quelle stratégie faudrait-il adopter pour transformer les institutions et faire en sorte qu'elles incorporent dans leur travail l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes?

Quels mécanismes peut-on utiliser pour partager les cas de réussite sur la façon dont les pays ont appliqué des politiques d'égalité des sexes et sur la façon dont ils ont suivi et évalué leurs programmes?

Comment les mécanismes nationaux peuvent-ils faire pression sur les pouvoirs publics pour leur faire appliquer les engagements pris dans le cadre du Programme d'action de Beijing?

Quelle est la meilleure manière d'intégrer les résultats de Beijing + 10 dans l'OMD 3?

Quelle vision l'Afrique a-t-elle, plus d'une décennie après la conférence mondiale sur les femmes?

Quelles stratégies efficaces peut-on utiliser pour renforcer la mise en œuvre de toutes les résolutions/déclarations sur les femmes en tenant compte des droits de l'homme?

5.3. Financement en faveur de l'égalité des sexes

Les organismes bilatéraux et multilatéraux ont assumé au fil des ans la responsabilité du financement du développement social. Le rapport de la septième Conférence régionale africaine sur les femmes montre que ces organismes ont soutenu avec ardeur les objectifs d'égalité des sexes. Cependant, tous les domaines recensés par le Programme d'action n'ont pas bénéficié du financement tant souhaité. Le rapport montre que l'essentiel du financement concerne généralement la santé, la violence à l'égard des femmes, les mécanismes institutionnels et les droits fondamentaux des femmes. D'autres domaines tout aussi importants comme les médias, l'éducation et la formation des femmes reçoivent des financements moindres, le domaine critique de la petite-fille se distinguant même comme un monument tombé dans l'oubli. À cet égard, il faudrait examiner les questions suivantes:

Comment les mécanismes nationaux peuvent-ils exercer des pressions sur les gouvernements pour leur faire appliquer les engagements pris dans le cadre du Programme d'action de Beijing?

Initiatives d'intégration de la parité dans le processus budgétaire: Portent-elles des fruits? Quels sont les entraves à l'utilisation de cet outil en faveur de l'égalité des sexes qui a reçu un accueil élogieux?

5. 4. Objectifs du Millénaire pour le développement

De nombreux travaux de recherche montrent que l'Afrique subsaharienne n'est pas en voie de réaliser la plupart des OMD. Cependant, cela ne diminue en rien le fait que beaucoup de pays se sont efforcés de réaliser ces Objectifs, comme le montre l'élaboration de plusieurs documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), dont certains nettement en faveur de la parité, comme en Tanzanie².

Il est communément admis que la réalisation des cibles des OMD propulsera des pays de l'avant, et permettra à d'autres de consolider les acquis obtenus jusque-là. Il est important de les préserver, en particulier en ce qui concerne la parité en matière d'éducation. Cependant, le principal défi est de savoir comment faire en sorte que des ressources suffisantes soient orientées vers l'égalité des sexes. Si le débat n'est pas nouveau, l'Afrique doit cependant élaborer des stratégies concernant les mécanismes régionaux permettant d'avancer sur la question.

Comment les mécanismes chargés de la promotion de la femme peuvent-ils influencer sur le Groupe de travail pour la réalisation des OMD en Afrique?

Quelles mesures peut-on adopter pour intégrer des directives en matière de politique de parité des sexes dans les interventions stratégiques concernant les cibles des OMD autres que l'Objectif 3?

6. La voie à suivre

Pour promouvoir l'égalité des sexes, il faudrait que les gouvernements africains renouvellent leur engagement en faveur de l'OMD 3, en particulier en ce qui concerne l'accès des femmes aux ressources économiques. La nécessité pour les femmes d'accéder à des ressources économiques a été largement qualifiée de chaînon manquant dans l'autonomisation des femmes. Le partenariat propose donc un débat autour des questions suivantes:

Comment les États africains peuvent-ils effectivement identifier et établir des partenariats stratégiques et prendre des engagements réalisables à court, moyen et long terme?

Comment faire face à l'absence de données permettant le suivi des engagements conclus?

2. Synthèse des rapports nationaux présentés sur la mise en œuvre de la Plateforme d'action de Dakar et du Programme d'action de Beijing, CEA, 2004.

Quelles mesures stratégiques les ministres africains chargés de la promotion de la femme peuvent-ils adopter pour garantir des progrès vers la réalisation de l'OMD 3?

Comment peut-on, en ce qui concerne l'égalité des sexes, renforcer la maîtrise et la responsabilisation au niveau local?

Comment le partenariat peut-il servir à intensifier les efforts visant à promouvoir l'égalité des sexes aux niveaux national, sous régional et régional?

Quels éléments faudrait-il à la base du Plan action pour le partenariat en vue de Beijing + 15 et au-delà?

Conclusion

Les questions énumérées ici sont d'un caractère plus structurel et plus profond qui ne peut être abordé dans le cadre du présent document. Elles ne sont pas exhaustives et ne sont pas posées pour clore le débat. On espère qu'elles lanceront un débat qui sera catalyseur de la formulation de stratégies et de programmes déterminants.